



Procès-verbal du registre des délibérations

Du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 23 janvier 2020
Procès-verbal des délibérations affiché le 31 janvier 2020

L'an deux mille vingt le vingt-sept du mois de janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne AYENSA

Présents : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine BIZEAU, Serge CHAULET, Philippe DELGUE, Florence DOYHAMBEHERE, Maryannick DOYHENARD, Jonathan DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Mado ROULLIER, Monique ETCHEVERRY, Pascal JOCOU, Danielle LABROUCHE-DASSE, Annie LAGRENADE, Peio LARRAMENDY, David LARREGUY, Jean-Baptiste LARROQUE, Sophie LOUIT, Jean-Louis ROUX.

Absents : Eliane ITHURBIDE, Thierry LAFITTE, Olivier MARCARIE, Jean-Michel OSPITAL (procuration à Jean-Baptiste LARROQUE),

Secrétaire de séance : Philippe DELGUE

1/ Création d'un emploi de responsable des services techniques

Madame le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps complet de responsable des services techniques sur le grade d'agent de maîtrise territorial.

Cet emploi permanent sera pourvu ainsi par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe général posé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- la création à compter du 1^{er} février 2020 d'un emploi permanent à temps complet de responsable des services techniques sur le grade d'agent de maîtrise représentant 35 h de travail par semaine en moyenne,

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.



Le Maire,

Fabienne AYENSA